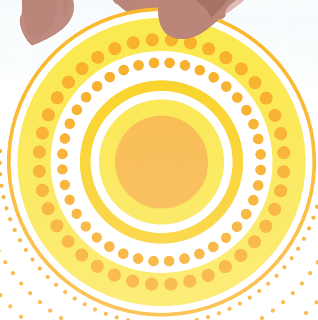


Cit'ergie

European Energy Award®

LE LABEL ÉNERGIE-CLIMAT
DES COMMUNES & INTERCOMMUNALITÉS



UN APPUI, UNE MÉTHODE
au service des PCET
(Plans Climat Énergie Territoriaux)
et de la CONVENTION DES MAIRES

**Le label Cit'ergie est l'appellation française
du European Energy Award®:**

Une reconnaissance européenne mise en œuvre dans 10 pays :
Allemagne, Autriche, Italie, France, Pays Bas, Irlande, Lichtenstein, Lituanie, Suisse et Tchéquie.
Plus de 330 collectivités européennes sont labellisées eea dont 28 distinguées eea® gold.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

UN LABEL PORTEUR D'AMÉLIORATION CONTINUE

Parce que les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, l'ADEME leur propose un outil d'appui opérationnel à :

- l'élaboration des PCET (Plans Climat-Energie Territoriaux),
- la construction du volet énergie des Agendas 21,
- leur engagement dans la Convention des Maires.

UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE POUR RÉUSSIR

Appellation française du label European Energy Award eea®, le label Cit'ergie s'appuie sur une méthode et des outils communs pour tous les pays d'Europe. Le label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres.

La labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement d'actions énergie climat ambitieuses dans 6 domaines clés :

- L'aménagement et d'urbanisme
- Le patrimoine de la collectivité
- L'approvisionnement en énergie, l'eau et l'assainissement
- La mobilité
- L'organisation interne
- La communication et les partenariats

CIT'ERGIE, UN OUTIL POUR LE MANAGEMENT EFFICACE DES POLITIQUES ÉNERGIE-CLIMAT

Avec l'accompagnement d'un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME, la collectivité

- s'organise en mode projet,
- identifie ses forces et marges de progrès, (processus d'amélioration continue),
- élabore son programme de politique et son plan d'actions pluriannuel (4 ans),
- suit et évalue la mise en œuvre de sa politique,
- valorise et fait reconnaître son exemplarité.

Le processus du label favorise **une culture partagée sur l'énergie et le climat** au sein de l'ensemble des services de la collectivité. Il permet la co-construction d'une politique énergie climat fondée sur des objectifs fédérateurs.

Le label s'adresse aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique énergie climat.

▲ T É M O I G N A G E S

« Le PCET représente le volet énergie de l'Agenda 21. La démarche Cit'ergie est le moyen d'y répondre en apportant de la cohérence à l'ensemble de nos actions »

Myriam Normand, directrice de la maîtrise de l'énergie de la ville de Besançon, labellisée Cit'ergie depuis 2007.

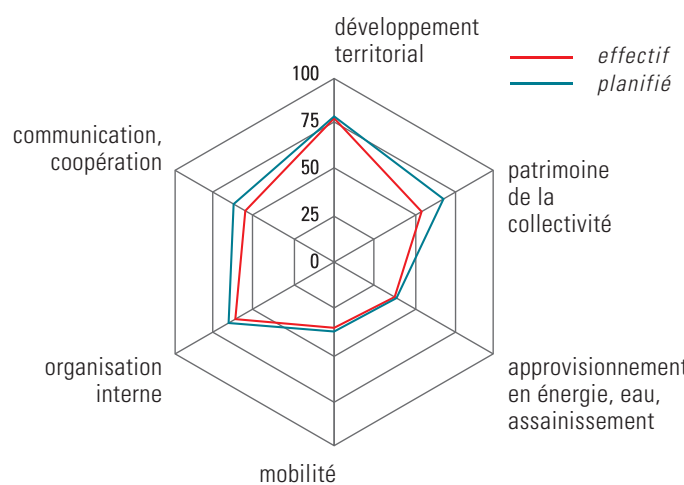
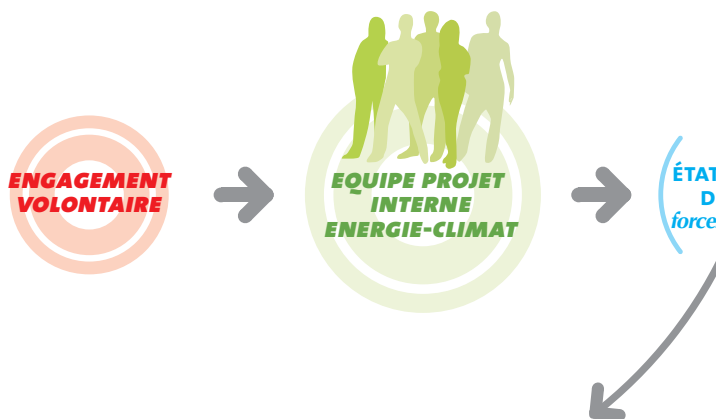
UNE MÉTHODE POUR PILOTER LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

LA COLLECTIVITÉ S'ORGANISE EN MODE PROJET

- **Constitution d'un Comité de pilotage**
Stratégique et transversal, il doit être composé d'élus et de responsables de toutes les directions associées.
- **Mise en place d'un groupe de travail transversal Cit'ergie**
Il est composé des représentants de toutes les directions associées.
- **Désignation d'un chef de projet**
Il travaillera en étroite relation avec le conseiller Cit'ergie.



Pascal Cognéteur/Pentacle



AGIR SIMULTANÉMENT SUR 6 DOMAINES, ÉVALUER POINTS FORTS ET MARGES D'AMÉLIORATION

● **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
Planification territoriale en matière d'énergie, de déplacements, d'urbanisme.

● **PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE**
Gestion de l'énergie et de l'eau dans le patrimoine. Bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules ...

● **APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT**
Coordination des réseaux, Production d'énergie renouvelables, réseaux de chaleur. Valorisation, énergétique des process, Produits, tarifs, taxes.



© 4 vents

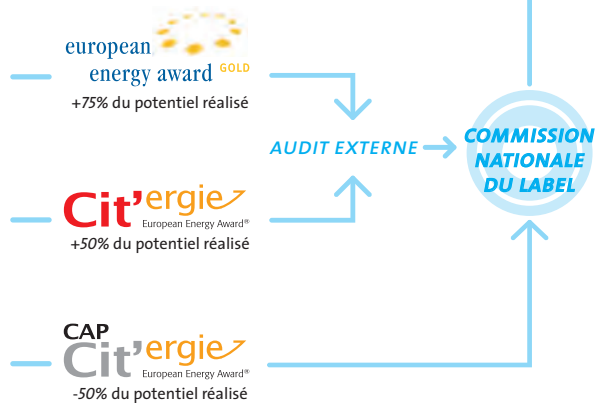


© Echirrolles



© Ademe

DE VOTRE COLLECTIVITÉ EN 4 ÉTAPES



TÉMOIGNAGE

Le principe d'une évaluation sur 4 ans permet de mener une politique en continu, à plus long terme ».

Jean-Patrick Masson,
Adjoint délégué à l'écologie urbaine
de la ville de Dijon.

DES ACTEURS GARANTISSENT LA QUALITÉ DU LABEL

Le conseiller Cit'ergie

Aux côtés du chef de projet de la collectivité, il contribue à la réalisation de l'état des lieux, à la définition et à l'évaluation (avec l'auditeur) de la politique Energie-climat de la collectivité, selon les exigences du label Cit'ergie. Il participe au montage du dossier de demande de labellisation auprès de la Commission nationale du label.

24 CONSEILLERS ACCREDITES CIT'ERGIE
pour vous accompagner efficacement.

L'auditeur Cit'ergie

Il contrôle et ajuste avec le conseiller l'évaluation faite par ce dernier, audite l'équipe projet de la collectivité et établit un rapport d'audit pour la Commission nationale du label.

La Commission nationale du label

Elle statue en dernier lieu sur les demandes de label Cit'ergie, de eea®gold et de reconnaissances CAP Cit'ergie.



Remise des reconnaissances CAP Cit'ergie et des labels Cit'ergie le 26 janvier 2011

POUR ÉLABORER VOTRE POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT.

• MOBILITÉ

Actions de rééquilibrage des modes de déplacements.
Stationnement, promotion des transports collectifs et des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE), Mobilité douce.
PDE au sein de la collectivité.



• ORGANISATION INTERNE

Organisation de la transversalité, des moyens humains et financiers.
Communication et information interne.



• COMMUNICATION ET COOPÉRATION

Communication externe.
Incitations, sensibilisation.
Partenariats.



3 NIVEAUX DE PERFORMANCE POUR PROGRESSER

CAP
Cit'ergie
European Energy Award®

La reconnaissance CAP Cit'ergie

S'adresse aux collectivités qui sont en bonne voie pour l'attribution du label d'ici 4 ans.

Sont reconnus CAP Cit'ergie en janvier 2011 :

- Dijon - 155 460 habitants
- Evian-les-Bains - 7 000 habitants
- La Communauté d'agglomération du Grand Besançon - 176 000 habitants
- La Communauté d'agglomération du Grand Dole - 53 033 habitants
- Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur - 534 023 habitants
- Pays de Montbéliard Agglomération 122 000 habitants

Cit'ergie
European Energy Award®

Le label Cit'ergie

Décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel.

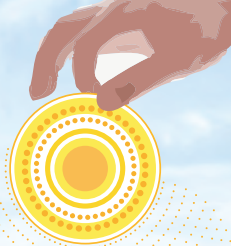
Sont labellisées Cit'ergie en Janvier 2011 :

- Besançon - 120 000 habitants
- Echirolles - 37 000 habitants
- Grenoble Alpes Métropole 405 000 habitant, 1^{ère} agglomération européenne labellisée.
- Montmélian - 4 000 habitants
- Nantes - 283 300 habitants
- Rennes - 206 655 habitants

European Energy Award
gold

eea@gold

Décerné aux collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.



La labellisation est attribuée par la Commission nationale du label à une collectivité sur la base d'une **évaluation précise et objective réalisée par un auditeur Cit'ergie**, dès lors **qu'une part significative des actions et des engagements** qu'elle a pris dans le cadre de ses compétences propres a été mise en œuvre.

Le label est attribué pour 4 ans, au-delà, la collectivité doit justifier qu'elle peut le conserver en démontrant les progrès réalisés.



▲ T É M O I G N A G E S

Jean-Marc Uhry,
vice-président
de Grenoble Alpes Métropole,

*La démarche de labellisation facilite
la transversalité au sein des services.*

*« Recevoir le label Cit'ergie a été un signal très fort à la fois
pour nos partenaires et en interne à la METRO ».*

Nicolas Boespflug,
chargé de mission adjoint
développement durable à la ville de Nantes

*« La démarche Cit'ergie nous a paru très utile
pour construire et évaluer les actions contributrices
de la ville de Nantes au le PCET de Nantes Métropole.
De plus elle permet de se comparer à d'autres
villes européennes ! ».*

Jean-Luc Daubaire,
adjoint au maire, délégué à
l'énergie et l'écologie urbaine
à la ville de Rennes

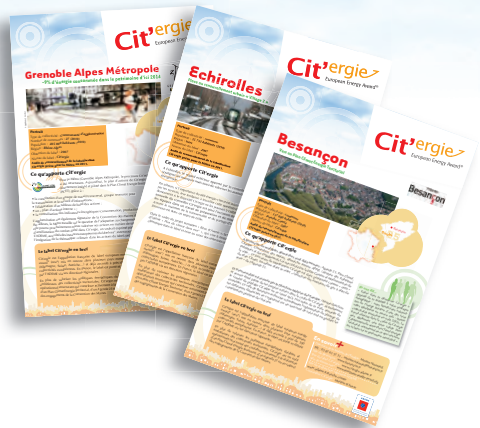
*« Le cadre et les exigences
méthodologiques du label
ont servi de références, ce qui a facilité
la structuration du Plan Climat-Energie
Territorial et a permis d'aboutir
à un document complet. »*



L'ADEME ET SES PARTENAIRES EN RÉGION

VOUS ACCOMPAGNENT :

- **Appui technique** pour entrer dans le processus de labellisation (prédiagnostic),
- **Mise en réseau et animation** des collectivités engagées dans Cit'ergie,
- **Valorisation** des bonnes pratiques,
- **Soutien financier** au processus de labellisation (prestations du conseiller et de l'auditeur).



CONSULTEZ :

- www.citergie.ademe.fr
- www.ademe.fr
- www.european-energy-award.org
- www.eumayors.eu



CONTACTEZ VOTRE DIRECTION RÉGIONALE :

...Alsace	03 88 15 46 46	...Limousin	05 55 79 39 34
...Aquitaine	05 56 33 80 00	...Lorraine	03 87 20 02 90
...Auvergne	04 73 31 52 80	...Martinique	05 96 63 51 42
...Bourgogne	03 80 76 89 76	...Midi-Pyrénées	05 62 24 35 36
...Bretagne	02 99 85 87 00	...Basse-Normandie	02 31 46 81 00
...Centre	02 38 24 00 00	...Haute-Normandie	02 35 62 24 42
...Champagne-Ardenne	03 26 69 20 96	...Nord-Pas-de-Calais	03 27 95 89 70
...Corse	04 95 10 58 58	...Pays-de-la-Loire	02 40 35 68 00
...Franche-Comté	03 81 25 50 00	...Picardie	03 22 45 18 90
...Guadeloupe	05 90 26 78 05	...Poitou-Charentes	05 49 50 12 12
...Guyane	05 94 29 73 60	...PACA	04 91 32 84 44
...Île-de-France	01 49 01 45 47	...Réunion	02 62 71 11 30
...Languedoc-Roussillon	04 67 99 89 79	...Rhône-Alpes	04 72 83 46 00

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr

